

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19-21 février 2007

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 9 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2007/9-A
15 janvier 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT – GAMBIE 10548.0

Appui à l'éducation de base dans les régions rurales vulnérables

Nombre de bénéficiaires	119 000
Durée du projet	4 ans (août 2007 – juillet 2011)
Quantité de produits alimentaires	14 878 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	4 199 089
Coût total pour le PAM	8 544 499

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODD: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

La Gambie, pays à faible revenu et à déficit vivrier qui est de surcroît au nombre des pays les moins avancés, est l'un des pays les plus pauvres du monde, classé en 155^e position sur 177 pays d'après l'indicateur de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le revenu national brut par habitant est de 290 dollars É.-U.¹.

L'agriculture emploie 75 pour cent de la population². L'insécurité alimentaire affecte principalement les régions rurales démunies et l'accès à l'infrastructure et aux services sociaux est très réduit. La pauvreté en Gambie est étroitement liée à la malnutrition et à la faim; les régions où les taux de malnutrition et où les niveaux de pauvreté extrême sont les plus élevés sont la Lower River Division, la Central River Division et l'Upper River Division.

Au cours des dix dernières années, avec l'appui du PAM et d'autres partenaires, le taux de scolarisation en Gambie s'est accru régulièrement, surtout au niveau primaire. En 2005, le taux brut de scolarisation était de 91 pour cent, chiffre qui inclut les enfants fréquentant les *madradas*. Le pourcentage de filles inscrites dans les établissements primaires a progressivement augmenté pour passer de 44 à 50 pour cent, mais les taux d'abandon scolaire et les résultats scolaires, surtout pour les filles, demeurent très problématiques: 65 pour cent seulement des élèves achèvent leurs études et la situation à cet égard est particulièrement sérieuse dans les régions rurales.

Le projet proposé est un projet Vivres au profit de l'éducation qui englobe l'ensemble du territoire national, exception faite des villes de la Western Division qui ne sont pas menacées par l'insécurité alimentaire. Le projet est fondé sur les priorités nationales telles que définies par le Gouvernement dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans sa politique d'éducation pour 2004–2015, il contribuera à la réalisation du deuxième objectif du Millénaire pour le développement et va dans le sens du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2007–2011. Conformément à l'objectif stratégique 4 du PAM, les interventions prévues contribueront à la réalisation des activités visées par le deuxième objectif d'action prioritaire de la politique du PAM visant à favoriser le développement ainsi qu'aux deuxième, cinquième et sixième engagements renforcés en faveur des femmes.

L'appui du PAM à la Gambie sera fourni dans le cadre de l'Alliance pour l'éducation de base dans le Sahel, qui offre un cadre de partenariats pour les efforts visant à assurer une éducation de base universelle de qualité.

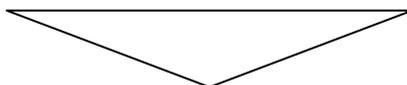
Le Gouvernement devant, à terme, assumer la responsabilité des activités Vivres au profit de l'éducation, le projet tendra en particulier à renforcer les capacités des organismes de contrepartie du Gouvernement dans le secteur de l'éducation.

¹ *World Development Indicators*, Banque mondiale, 2005.

² Bilan commun de pays, novembre 2005.



PROJET DE DECISION*



Le Conseil entérine le projet de développement — Gambie 10548.0 "Appui à l'éducation de base dans les régions rurales vulnérables" (WFP/EB.1/2007/9-A), sous réserve de la disponibilité des ressources.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2007/16) publié à la fin de la session du Conseil.



ANALYSE DE LA SITUATION

1. La Gambie, pays de 11 295 km², compte 1,4 million d'habitants³ et est délimitée de part et d'autre par le Sénégal, sauf sur la côte atlantique. Du fait de son taux d'accroissement démographique élevé — 4,2 pour cent en 2001⁴ — et de son exigüité, la Gambie a une densité de population de 133 habitants/km², l'un des chiffres les plus élevés de tous les pays d'Afrique subsaharienne⁵. La population est essentiellement musulmane, et 63,6 pour cent des habitants ont moins de 25 ans⁶.
2. La pauvreté est généralisée mais est concentrée surtout dans les régions rurales; il ressort des dernières statistiques que 69 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté⁷. La Gambie, qui est un pays à faible revenu et à déficit vivrier et qui est de surcroît au nombre des pays les moins avancés, se place en 155e position sur 177 pays d'après l'indicateur de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
3. La pauvreté pécuniaire en Gambie est imputable à la modicité de la dotation en ressources minérales ou naturelles du pays et à la faible productivité de l'agriculture. Bien qu'elle emploie 75 pour cent de la population, l'agriculture ne représente que 30 pour cent du produit intérieur brut (PIB)⁸ et ne couvre que 50 pour cent des besoins alimentaires nationaux⁹, de sorte que la Gambie demeure tributaire des importations de denrées alimentaires.
4. Les carences en micronutriments constituent un grave problème, surtout chez les enfants. L'incidence du goitre au plan national, qui est de 16,3 pour cent, dénote des niveaux élevés de carences en iode¹⁰; le quotient intellectuel des personnes souffrant de carences en iode peut parfois être inférieur de 13,5 pour cent à la moyenne, ce qui est l'une des principales causes des mauvais résultats scolaires¹¹. Les deux tiers des enfants souffrent de carences en vitamine A¹². La nutrition semble être en voie d'amélioration mais, pour l'essentiel, les progrès sont concentrés dans les villes.

³ Division centrale de statistique du Gouvernement gambien, Recensement de la population de 2003, Banjul.

⁴ *Vulnerability Assessment and Mapping: Livelihoods, Food Security and Vulnerability in The Gambia*. Literature Review, mars 2006.

⁵ Bilan commun de pays, 2005.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ *Vulnerability Assessment and Mapping: Livelihoods, Food Security and Vulnerability in The Gambia*. Literature Review, mars 2006.

¹⁰ Bilan commun de pays, 2005.

¹¹ Grantham-McGregor, S., Fernald, L. et Sethuraman, K. 1999. Effects of Health and Nutrition on Cognitive and Behavioural Development in Children in the first Three Years of Life, Part 2. Infections and Micronutrient Deficiencies: Iodine, Iron and Zinc. *Food and Nutrition Bulletin*, 20 (1): 76–79.

¹² Bilan commun de pays, 2005.



5. La situation en ce qui concerne l'éducation primaire en Gambie s'est nettement améliorée et les taux de scolarisation ont augmenté de 31 pour cent entre 1994/95 et 2004/05: le taux brut de scolarisation est actuellement de 91 pour cent¹³, chiffre qui comprend les *madrasas*. La proportion de filles parmi les élèves des établissements primaires est passée de 44 à 50 pour cent. Les projets Vivres au profit de l'éducation (VPE) sont manifestement l'un des facteurs qui expliquent les taux de scolarisation élevés. Il existe néanmoins des disparités: le taux brut de scolarisation n'est que de 55 à 65 pour cent dans certaines régions¹⁴.
6. Le problème tient principalement au manque d'efficacité du système éducatif. Comme la proportion d'élèves qui achèvent leurs études n'est que de 65 pour cent, la situation à cet égard devra être améliorée si l'on veut que la Gambie puisse atteindre d'ici à 2015 l'objectif visé dans le contexte de l'Éducation pour tous et l'objectif du Millénaire pour le développement pertinent, à savoir un taux de 100 pour cent. Au plan national, le taux moyen d'abandons scolaires est de 4 pour cent et le taux de redoublement de 6 pour cent; bien qu'il y ait des disparités entre les régions: le taux de redoublement est de 10 pour cent dans la Central River Division et 11 pour cent dans l'Upper River Division¹⁵.
7. La crise macroéconomique de 2001–2002 a entraîné de sérieuses compressions budgétaires en dépit de la volonté manifestée par le Gouvernement d'intensifier ses efforts dans le secteur de l'éducation à travers ses politiques sectorielles et ses politiques macroéconomiques. La part des crédits budgétaires alloués à l'éducation¹⁶ est tombée de 20,7 pour cent en 2002 à 14,2 pour cent en 2003; ces crédits ont représenté 15,2 pour cent du total en 2004 et 16 pour cent en 2005. L'on ne dispose pas de chiffres concernant les dépenses effectives pour la période 2002–2006¹⁷.
8. L'éducation au niveau préscolaire est peu développée: 18 pour cent seulement des enfants d'âge préscolaire reçoivent une forme quelconque d'éducation. Le Gouvernement a néanmoins pris conscience du lien qui existe entre l'éducation préscolaire et les résultats au niveau primaire. Il s'est engagé à fournir des services d'éveil des jeunes enfants dans certaines écoles rurales et a fait de ces services l'une de ses priorités en vue d'assurer une éducation de base de qualité.
9. Pour atteindre les buts visés dans le contexte de l'Éducation pour tous et du deuxième objectif du Millénaire pour le développement (OMD), le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la politique d'éducation pour 2004–2015 reflètent la priorité qui doit être accordée à l'éducation de base en en assurant l'accès et la qualité. À la lumière des résultats passés, le Gouvernement a adopté une approche intégrée de l'éducation qui englobe le développement des jeunes enfants, l'éducation non formelle et les programmes d'alphabétisation des femmes et des adultes et qui met l'accent sur un enseignement et un apprentissage de qualité. L'accès à l'enseignement primaire s'améliore peu à peu, surtout depuis que le Gouvernement a entrepris de promouvoir les *madrasas* en

¹³ Bilan commun de pays, 2005

¹⁴ Ces chiffres concernent la Lower River Division, l'Upper River Division et la North Bank. Rapport de la mission d'évaluation préliminaire du PAM, avril 2006.

¹⁵ Base de données en ligne de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

¹⁶ Dépenses publiques consacrées à l'éducation en proportion du total des dépenses publiques, à l'exclusion du service de la dette. Ministère de l'éducation.

¹⁷ Mission d'évaluation préliminaire du PAM, avril 2006.



les intégrant au système formel d'éducation. Il faudra néanmoins redoubler d'efforts si l'on veut assurer l'éducation primaire universelle d'ici à 2015.

10. À l'appui des efforts qu'il déploie pour assurer l'éducation pour tous, le Gouvernement gambien a décidé de mettre en oeuvre l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous financée par la Banque mondiale. L'Initiative a pour but de restructurer le système scolaire i) en élargissant l'accès à l'éducation de base pour tous les enfants en âge de fréquenter l'école, ii) en dispensant une formation complémentaire aux maîtres et aux cadres moyens de l'enseignement, et iii) en améliorant la gestion du secteur de l'éducation.
11. Le système des Nations Unies a déterminé qu'il était urgent d'élargir l'accès des populations vulnérables et marginalisées à des services sociaux de base de qualité et, dans ce contexte, la prestation de services d'éducation revêt une importance fondamentale. Le projet de développement proposé tend à répondre à ces besoins, tels qu'ils sont définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) établi pour le pays.

ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

12. Le PAM a commencé à fournir une assistance à la Gambie en 1970, date à laquelle a été entrepris le projet d'alimentation scolaire à assise communautaire, qui a été élargi à cinq reprises et a duré jusqu'en 1994. Depuis 1970, le PAM a nourri, en moyenne, 611 000 enfants par an.
13. Le montant total de l'assistance fournie jusqu'à présent par le PAM s'élève à 135,6 millions de dollars, y compris le projet de développement en cours. L'aide alimentaire apportée par le PAM à la Gambie est illustrée au tableau 1.

TABLEAU 1. AIDE ALIMENTAIRE DU PAM (1970 – JUILLET 2007)			
Activités	Période	Millions de dollars	% du total
Projets de développement rural à assise communautaire	1985–2003	15,4	11
Programmes d'alimentation scolaire	1970–2007	59,1	44
Opérations d'urgence	1970–2003	61,1	45
Total	1970–2007	135,6	100

14. La stratégie suivie par le PAM, qui a consisté à favoriser le développement grâce à des activités VPE, a aidé à accroître les taux de scolarisation et d'assiduité dans les écoles et les jardins d'enfants. L'un des principaux résultats du projet de développement Gambie 10311.0 a été une augmentation de 23 pour cent du taux d'inscription dans les jardins d'enfants¹⁸. L'aide alimentaire est manifestement l'un des éléments qui contribuent le plus à attirer les enfants dans les établissements d'éducation préscolaire.

¹⁸ Unité chargée de l'agriculture et de la gestion des produits alimentaires à l'école (SAFMU). 2005. *Third Term/Annual Report 2004–2005*. Ministère de l'éducation.



15. En dépit de ces résultats positifs, certains élèves ne s'inscrivent à l'école ou n'y reviennent que lorsque la cantine fonctionne et certains ne fréquenteront pas l'école si celle-ci ne sert pas de repas. Il importe par conséquent que les cantines fonctionnent et que des repas soient servis dès le début de l'année scolaire.
16. Ce qu'il faut maintenant, c'est consolider les résultats obtenus et assurer la durabilité à long terme des programmes VPE. Il est prévu dans le cadre du nouveau projet de collaborer avec le Gouvernement pour mettre au point une stratégie pour que celui-ci prenne progressivement en charge les activités, et l'accent sera mis par conséquent sur le renforcement des capacités.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROJET

17. À long terme, le PAM aidera la Gambie à réaliser les buts visés dans le contexte de l'Éducation pour tous et de l'OMD 2, tels qu'ils sont définis dans la politique élaborée par le Gouvernement pour faire en sorte que tous les garçons et toutes les filles achèvent l'intégralité du cycle d'études primaires d'ici à 2015.
18. Le projet va dans le sens du PNUAD pour la période 2007–2011 dans la mesure où il contribuera à la réalisation de la deuxième priorité: "Accès amélioré à des services sociaux de base de qualité, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées". Les priorités qui sous-tendent le PNUAD ont été établies sur la base du deuxième DSRP et du plan national de développement, intitulé Vision 2020, l'accent devant être mis sur les domaines dans lesquels le système des Nations Unies jouit d'avantages comparatifs.
19. En outre, le PAM fournira un appui aux efforts entrepris sous la direction du Gouvernement gambien dans le cadre de l'Alliance pour l'éducation de base dans le Sahel. Le PAM collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les organisations non gouvernementales (ONG) et les intervenants dans le secteur de l'éducation afin d'accroître la couverture de l'enseignement au niveau primaire au moyen d'un ensemble intégré d'interventions complémentaires dans des domaines comme l'alimentation scolaire, la nutrition, la santé et l'appui à l'éducation de base.
20. Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif stratégique 4 du PAM et des deuxième, cinquième et sixième engagements renforcés en faveur des femmes. La mission d'évaluation préliminaire qui s'est rendue dans le pays en 2006 n'a pas signalé de différence marquée entre les sexes, de sorte qu'il n'est pas envisagé de distribuer des rations familiales pour encourager les filles à fréquenter l'école. Les efforts de promotion de l'égalité des sexes seront intégrés à la stratégie d'exécution et soutenus dans le cadre des partenariats thématiques du PAM.
21. Pendant la période 2007–2011 couverte par le projet VPE, le PAM aidera à:
 - porter le taux brut de scolarisation à 98 pour cent dans les écoles appuyées par le Programme d'ici à la fin du projet;
 - maintenir le taux d'assiduité à 95 pour cent dans les écoles appuyées par le Programme;
 - porter le pourcentage d'élèves qui achèvent leurs études à 85 pour cent dans les écoles appuyées par le Programme d'ici à la fin du projet;
 - porter à 20 pour cent la proportion d'enfants fréquentant certains jardins d'enfants appuyés par le Programme;



- maintenir le taux d'assiduité à 85 pour cent dans les jardins d'enfants sélectionnés appuyés par le PAM;
 - améliorer l'environnement didactique dans certaines *madrasas*; et
 - renforcer les capacités du Gouvernement d'introduire progressivement des programmes VPE durables.
22. Les résultats escomptés à court terme sont les suivants:
- fourniture d'un repas par jour, pendant 199 jours par an, à une moyenne de 118 000 enfants inscrits dans certaines écoles primaires et *madrasas* reconnues par le Ministère de l'éducation ou fréquentant des jardins d'enfants rattachés aux écoles maternelles et aux écoles élémentaires;
 - une stratégie de retrait progressif de l'assistance conçue en collaboration avec le Gouvernement d'ici à décembre 2007; et
 - fourniture d'une assistance au renforcement des capacités afin d'améliorer la gestion des activités VPE, notamment grâce à un suivi et à une évaluation (S&E) plus systématiques des résultats d'ensemble par des agents chargés du suivi groupé et désignés par le Gouvernement.
23. L'aide alimentaire fournie par le PAM aidera les ménages pauvres à investir dans le capital humain en assurant l'éducation primaire de leurs enfants. Les programmes VPE commencent à motiver les enfants en les incitant à apprendre et à rester à l'école. Les parents encourageront leurs enfants à fréquenter l'école et à ne pas abandonner leurs études.
24. Le projet sera réalisé sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de l'agglomération de Banjul et des zones périurbaines de la Western Division. Les écoles des principales villes cesseront progressivement de bénéficier du projet et le nombre de *madrasas* répondant aux critères de sélection fixés augmentera, conformément aux recommandations formulées par la mission d'évaluation préliminaire d'avril 2006.
25. Chaque année, le projet devrait avoir 118 790 bénéficiaires: 110 000 élèves d'écoles primaires, 8 000 enfants d'âge préscolaire et 790 cuisiniers¹⁹.
26. Les écoles bénéficiaires seront sélectionnées sur la base des critères suivants:
- existence de salles de classe adéquates et de maîtres qualifiés;
 - existence de cuisines adéquates dotées d'ustensiles de cuisine et de service appropriés;
 - existence de garde-manger adéquats à l'école ou à proximité;
 - existence de sanitaires adéquats et notamment de toilettes séparées pour les filles;
 - existence de points d'eau à l'école ou à proximité;
 - mesure dans laquelle les écoles, les parents et les communautés se montreront prêts à constituer des comités de gestion des repas scolaires; et

¹⁹ Cette incitation est prévue pour encourager les cuisiniers à préparer les repas au moment opportun. Les cuisiniers appartiennent au secteur le plus pauvre de la communauté et il faut les rémunérer pour compenser le temps de travail qu'ils ne peuvent pas passer dans les champs. Leur salaire mensuel moyen est de 1 000 à 1 500 dalasi; 50 kilogrammes de riz coûtent 550 dalasi, ce qui paraît un chiffre approprié si l'on considère que les cuisiniers doivent préparer des repas 20 jours par mois pour 150 enfants en moyenne. Au taux de change actuel, 1 000 dalasi représentent l'équivalent de 36 dollars.

- appui que les parents et les communautés seront disposés à apporter au projet d'alimentation scolaire.
27. Les *madrasas* ne pourront bénéficier du projet d'alimentation scolaire que si leurs programmes d'études correspondent à ceux des écoles usuelles et que si elles sont fréquentées par une proportion élevée de filles à partir de la quatrième année d'études. Les activités VPE réalisées dans les *madrasas* seront suivies pour veiller à ce qu'elles répondent à ces critères. Selon les prévisions, 50 *madrasas* au maximum devraient pouvoir participer au projet.
28. Pour renforcer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'éducation préscolaire, il sera fourni une assistance aux jardins d'enfants rattachés aux écoles maternelles et aux écoles élémentaires.
29. Si l'appui fourni par les administrations et les collectivités locales au niveau des écoles est insuffisant ou si les agents de surveillance ne présentent pas de rapports de suivi sur les activités, les écoles ou régions considérées pourront être exclues du projet.
30. Le volume total des produits alimentaires requis pour les quatre années d'exécution du projet est de 14 878 tonnes: 10 839 tonnes de riz, 2 818 tonnes de légumes secs, 939 tonnes d'huile et 282 tonnes de sel. Le tableau 2 illustre la composition des rations devant être servies dans le cadre des repas scolaires.

TABLEAU 2. RATIONS DES REPAS SCOLAIRES				
Écoles primaires				
Type d'aliment	Volume de la ration (g/personne/jour)	Protéines (g)	Lipides (g)	Apport calorique (kcal)
Riz	100	7	0,5	360
Légumes secs	30	6,6	0,3	102
Huile végétale	10	0	10	89
Sel iodé	3	0	0	0
Total	143	13,6	10,8	551
Jardins d'enfants				
Riz	80	5,6	0,4	288
Légumes secs	30	6,6	0,3	102
Huile végétale	10	0	10	89
Sel iodé	3	0	0	0
Total	123	12,2	10,7	479

31. Ces rations représentent: i) 28 pour cent de l'apport calorique journalier et 34 pour cent de l'apport journalier en protéines requis pour les élèves des écoles primaires; et ii) 30 pour cent de l'apport calorique journalier et 38 pour cent de l'apport journalier en protéines requis pour les enfants d'âge préscolaire. Les produits ont été sélectionnés sur la base du régime alimentaire local, reposant essentiellement sur le riz. Du sel iodé a été incorporé aux rations pour combattre les carences en iode parmi les enfants d'âge scolaire, et il est distribué de l'huile végétale enrichie en vitamine A pour réduire les carences en vitamine A.
32. Les repas scolaires seront servis pendant la pause du matin ou avant le début des cours d'après-midi dans les écoles à classes alternées. Les rations susmentionnées seront complétées par des légumes verts, des fruits, des arachides et des condiments fournis par les parents ou provenant des potagers scolaires.
33. Le projet ne peut être durable que si les communautés bénéficiaires et le Gouvernement sont plus étroitement associés à son exécution, de sorte que la stratégie de mise en oeuvre du projet est fondée sur une approche participative associant le Gouvernement et les collectivités locales.
34. Il sera constitué dans les écoles appuyées par le PAM des comités de gestion des repas scolaires composés de maîtres, d'élèves et de représentants de la communauté, et leurs mandats, définissant en termes simples les rôles et responsabilités de chacun, seront distribués aux participants. Ces comités seront responsables de la gestion des repas scolaires et devront présenter des rapports à ce sujet. Les agents de suivi désignés veilleront à ce que les écoles soumettent ponctuellement leurs rapports mensuels aux services régionaux de l'éducation.
35. Pour promouvoir l'application d'une approche intégrée du suivi et de l'évaluation dans le système d'éducation, le Ministère de l'éducation a mis en place en 2005 dans le cadre de son initiative accélérée un système de suivi groupé portant sur les méthodes pédagogiques, la disponibilité de matériels didactiques, les programmes d'alimentation scolaire et la collecte de données sur l'assiduité et la scolarisation. Cette initiative accélérée a pour but d'améliorer la collecte et l'archivage de l'information à tous les niveaux du système d'éducation. Le suivi englobera également les activités VPE entreprises dans les jardins d'enfants, les *madrasas* et les écoles primaires.
36. Le PAM collaborera avec les services décentralisés du Ministère de l'éducation et ses partenaires coopérants pour renforcer l'implication des pouvoirs publics et la participation des collectivités locales aux activités suivantes:
 - déparasitage, en collaboration avec l'UNICEF, l'Agence nationale pour la nutrition et, si possible, l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
 - construction de fourneaux, de cuisines et de latrines améliorées, en collaboration avec le réseau *Future in Our Hands*;
 - aménagement de potagers scolaires en collaboration avec la SAFMU, l'ONG *Catholic Relief Services* et d'autres partenaires; cette activité fera appel aux groupes communautaires existants et constituera un lien entre les activités VPE et les autres activités de développement; et
 - éducation sanitaire, y compris en matière de prévention du VIH/sida, en collaboration avec la *Nova Scotia Gambia Association*.



37. Pour faciliter l'application de cette approche participative, on s'efforcera de renforcer les capacités du Ministère de l'éducation: i) de superviser, de piloter et de contrôler l'exécution du projet et des activités connexes, et ii) d'établir des liens et des partenariats entre les collectivités locales, spécialement en milieu rural, ainsi qu'entre les communautés locales et les services gouvernementaux, les ONG et les organismes donateurs, en vue d'assurer une utilisation optimale des ressources.
38. La coordination et la gestion du projet seront assurées par la SAFMU. Il faudra à cette fin revoir le mandat de celle-ci, ainsi que sa dotation en effectifs et son financement par le Ministère de l'éducation. Les tâches et responsabilités de chaque partenaire seront définies dans un plan d'action du projet de développement qui sera signé par le PAM et par le Gouvernement et qui constituera la base de la durabilité des activités VPE ainsi que leur institutionnalisation et leur intégration aux structures gouvernementales.
39. Il sera entrepris dans le cadre de la stratégie de mise en oeuvre du projet trois études concernant: i) les résultats scolaires, pendant la première année d'études, des élèves ayant fréquenté un jardin d'enfants et les autres; ii) l'impact de l'appui apporté par le PAM aux *madrassas*; et iii) l'impact produit sur les écoles qui ne reçoivent plus d'assistance du PAM depuis 2004. Les deux premières études aideront le Gouvernement et le PAM à améliorer la qualité des programmes et la troisième à élaborer une stratégie détaillée d'institutionnalisation des activités VPE.
40. Le projet sera axé sur les régions rurales. Il pourra y être mis fin progressivement dans les écoles des grandes villes et les écoles qui ne répondent pas aux conditions fixées par le PAM cesseront d'en bénéficier. Le Ministère de l'éducation collaborera avec des collectivités locales, les ONG et le secteur privé pour assumer la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire en les complétant au moyen d'aliments provenant des potagers scolaires et des exploitations agricoles locales. Le PAM se tiendra régulièrement en contact avec le Gouvernement pour faciliter l'intégration progressive des activités aux structures gouvernementales.
41. Le PAM fermera le bureau auxiliaire de Basse et utilisera ses ressources pour renforcer les capacités du bureau de pays en matière de suivi des projets et pour renforcer les capacités du Gouvernement.
42. En ce qui concerne la logistique, les produits alimentaires fournis par le PAM seront expédiés jusqu'au port de Banjul puis transportés jusqu'aux entrepôts du PAM, à Kanifing. Conformément au plan de distribution élaboré par la SAFMU et le PAM, et selon les besoins trimestriels de chaque établissement bénéficiaire, le PAM organisera la livraison des produits alimentaires à ces derniers en ayant recours à des transitaires contractuels. Le bureau de pays continuera d'acheter du sel iodé aux fournisseurs locaux aussi longtemps que les normes de production seront respectées. Étant donné le faible développement des marchés et les contraintes rencontrées dans les achats locaux de riz, le bureau de pays n'envisagera de procéder à des achats locaux ou régionaux qu'après que le PAM aura entrepris des études de marché détaillées au plan régional.
43. Comme la Gambie est au nombre des pays les moins avancés, le PAM prendra à sa charge les dépenses afférentes au transport intérieur, à l'entreposage et à la manutention (TIEM) des produits alimentaires du port de débarquement jusqu'aux entrepôts et jusqu'aux points de distribution finale, qui devraient représenter 80 dollars la tonne, taux qui sera revu chaque année et ajusté selon que de besoin. Les ressources allouées au TIEM serviront également à rémunérer le personnel des entrepôts ainsi qu'à couvrir les dépenses afférentes aux services d'appui, à l'entretien des entrepôts, à la manutention des produits alimentaires et au matériel.



44. Le PAM passera des contrats avec des entreprises privées pour assurer le transport dans des conditions appropriées des produits alimentaires et des articles non alimentaires entre les entrepôts du projet et les écoles bénéficiaires, où ces produits seront entreposés jusqu'à leur distribution. Le montant total du coût estimatif du transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) est de 1,2 million de dollars.

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

45. Conformément aux recommandations formulées par la mission d'évaluation préliminaire qui s'est rendue dans le pays en avril 2006, les responsabilités en ce qui concerne la gestion et le suivi du projet seront partagées entre le Gouvernement, les services régionaux du Ministère de l'éducation, les services de suivi, la SAFMU et le PAM. Si l'on veut que le projet soit durable, le Gouvernement et les collectivités locales devront s'impliquer davantage dans la gestion et le soutien financier de celui-ci.
46. La structure de gestion du projet sera semblable à celle qui a été mise en place pour le projet de développement précédent, le projet Gambie 10311.0. Ce projet est supervisé par l'organisme gouvernemental de contrepartie, à savoir le Ministère de l'éducation, tandis que la coordination est assurée par la SAFMU.
47. Il sera entrepris immédiatement après le lancement du projet une étude de référence fondée sur les données rassemblées par les services de suivi groupé. Il est également prévu une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale, qui permettront de déterminer l'impact du projet sur les bénéficiaires et les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du projet.
48. Afin d'intégrer des activités VPE au système de suivi groupé, le PAM collaborera avec le Ministère de l'éducation pour incorporer des indicateurs appropriés au mécanisme de suivi et veillera à ce que celui-ci englobe les *madrasas* et les jardins d'enfants. La SAFMU établira trois fois par an et soumettra au bureau de pays des rapports sur les ressources fournies pour l'exécution du projet et sur les résultats de celui-ci.
49. Au plan régional, le projet sera supervisé et suivi par les directeurs des services régionaux de l'éducation, assistés par le personnel des services de suivi groupé. La décentralisation progressive des services régionaux d'éducation leur a permis d'être plus étroitement associés au projet. Une fois par mois, les agents de la SAFMU, ceux des services régionaux de suivi groupé et les fonctionnaires du PAM feront des visites conjointes sur le terrain. L'appui financier apporté par le PAM aux activités de suivi des services régionaux de l'éducation sera subordonné à la présentation de rapports au Ministère de l'éducation et au PAM.
50. Au niveau des écoles, le projet sera coordonné par le personnel des services de suivi groupé et les comités de gestion des repas scolaires, composés d'élèves, de membres des associations de parents d'élèves et de représentants des collectivités locales. L'on incitera les comités de gestion à inclure parmi leurs membres 50 pour cent de femmes, et les cuisiniers seront encouragés à y participer. Les comités de gestion organiseront également la construction de fourneaux à haut rendement et seront responsables de l'approvisionnement en eau, en condiments et en bois de feu ainsi que de la maintenance des cuisines. Les cuisiniers seront désignés par les collectivités locales après consultation avec les comités de gestion.

51. Des données fondées sur certains indicateurs de résultats et ventilées par sexe seront rassemblées au niveau des écoles par le personnel des services de suivi groupé et des services régionaux de l'éducation, selon ce qu'exigent les mécanismes de S&E.
52. Des réunions annuelles d'examen des projets seront organisées à l'intention du personnel des services de suivi groupé pour leur permettre de faire le point de l'exécution du projet, d'adopter les mesures correctives qui s'imposent et de passer en revue les capacités de gestion et les résultats. Ces réunions seront synchronisées avec celles qui sont prévues dans le contexte de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.
53. Afin d'institutionnaliser la participation de plus en plus active du Gouvernement, le PAM réduira progressivement sa contribution. Le Ministère de l'éducation fournira l'appui budgétaire requis et suivra les progrès accomplis sur la voie de l'instauration d'un système d'éducation élémentaire de qualité. La contribution du Ministère de l'éducation augmentera à mesure que celle du PAM sera progressivement réduite.
54. Pendant l'exécution du projet, le PAM et le Gouvernement s'attacheront à identifier les enseignements pouvant être tirés des pratiques qui auront donné les meilleurs résultats en mettant l'accent sur un système de S&E axé sur les résultats, la gestion des programmes de repas scolaires et la gestion des écoles. Il sera organisé des voyages d'études afin d'élaborer une stratégie tendant à amener le Gouvernement à prendre progressivement en charge les programmes de repas scolaires. Il sera organisé des visites des écoles ayant aménagé des exploitations et des potagers scolaires pour tirer des enseignements de l'expérience acquise dans les différentes régions et pour élaborer des schémas de participation soutenue des collectivités locales. Le Ministère de l'éducation organisera des voyages d'études au Sénégal pour permettre à son personnel de se familiariser avec les mesures adoptées pour institutionnaliser la gestion par le Gouvernement des programmes d'alimentation scolaire; les participants élaboreront une stratégie de gestion en vue de permettre au Gouvernement d'assumer progressivement la responsabilité de la gestion des programmes VPE pendant la deuxième moitié du cycle de mise en oeuvre du PNUAD pour 2007–2011.
55. Le Gouvernement appuiera le projet en mettant à sa disposition, aux échelons central et régional, un personnel de contrepartie composé à 50 pour cent de femmes. Le Ministère de l'éducation établira un budget pour les contributions du Gouvernement, estimées à 140 000 dollars sur une période de quatre ans, y compris les dépenses liées au personnel de la SAFMU, les dépenses de fonctionnement et les dépenses afférentes à l'achat et à l'entretien du matériel. La répartition des crédits prévus au budget sera reflétée dans le plan d'action du projet de développement.
56. Le PAM renforcera son appui à l'Alliance pour l'éducation de base dans le Sahel pour faciliter les activités de plaidoyer et la mobilisation de ressources, par l'entremise du Comité consultatif technique du Ministère de l'éducation, composé de représentants des services gouvernementaux et des services de l'UNICEF, de l'OMS, de la FAO et des ONG qui s'occupent d'éducation. Il sera organisé un examen des résultats obtenus dans le domaine de l'éducation primaire et de la mise en oeuvre de l'enveloppe de services essentiels qui permettra d'identifier les ressources financières qu'exige la réalisation des objectifs fixés et d'élaborer une stratégie nationale de mobilisation de ressources.

ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits*			
– Riz	10 839		2 709 860
– Légumes secs	2 818		901 709
– Huile végétale	939		563 568
– Sel	282		23 952
Total	14 878		4 199 089
Transport extérieur			1 351 450
Total, TIEM		79, 8	1 187 334
Autres coûts opérationnels directs			
Total, coûts opérationnels directs			342 500
Total, coûts opérationnels directs			7 080 373
B. Coûts d'appui directs			
Total, coûts d'appui directs¹			905 140
C. Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent)²			
COÛTS TOTAUX POUR LE PAM			8 544 499
* Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif, utilisé aux fins de l'établissement du budget et de l'approbation. Comme dans tous les projets appuyés par le PAM, la gamme et les quantités précises de produits peuvent varier en fonction des disponibilités.			

¹ Le montant des CAD est un chiffre indicatif présenté à titre d'information. L'allocation annuelle des CAD à un projet donné est réexaminée et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le projet de développement.

ANNEXE II

BESOINS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Personnel	
Administrateurs recrutés au plan international	
Personnel des services généraux recrutés au plan national	355 760
Personnel temporaire	58 300
Heures supplémentaires	5 080
Volontaires des Nations Unies	195 200
Voyages officiels du personnel	78 600
Total partiel	692 940
Dépenses de bureau et autres coûts récurrents	
Charges locatives	19 120
Fournitures de bureau	7 700
Technologies de l'information et des communications	20 400
Assurances	1 600
Réparation et entretien du matériel	5 830
Entretien et frais d'exploitation des véhicules	55 550
Total partiel	110 200
Matériel et autres dépenses fixes	
Matériel télécommunications/TI	102 000
Total partiel	
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	905 140



ANNEXE III: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PNUAD		
Augmentation du taux de scolarisation des filles et des garçons dans le cadre d'un système d'éducation de base de qualité et abordable.	Taux net de scolarisation Parité entre les sexes	
Résultats à moyen terme du projet de développement		
<p>1. 1 Le taux de scolarisation des garçons et des filles a atteint 98 pour cent dans les écoles primaires appuyées par le PAM (objectif stratégique 4).</p> <p>1.2 Le taux d'inscription des garçons et des filles dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM a atteint 20 pour cent.</p> <p>2. 1 Le taux d'assiduité a été maintenu à 95 pour cent pour les filles et les garçons dans les écoles primaires appuyées par le PAM (objectif stratégique 4).</p> <p>2.2 Le taux d'assiduité a été maintenu à 85 pour cent pour les filles et les garçons dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM (objectif stratégique 4).</p>	<p>Tous les indicateurs doivent être décomposés par sexe, par classe et par type d'établissement.</p> <p>1.1 a) Taux brut de scolarisation et effectifs scolarisés dans les écoles primaires et les <i>madrasas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>1.1.b) Taux net de scolarisation et effectifs scolarisés dans les écoles primaires et les <i>madrasas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>1.1.c) Ratio entre garçons et filles parmi les élèves des écoles primaires et des <i>madrasas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>1.2. a) Taux brut d'inscription et effectifs inscrits dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>1.2. b) Taux net d'inscription dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>1.2.c) Ratio entre garçons et filles dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>2.1.a) Taux d'assiduité dans les écoles primaires et les <i>madrasas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>2.1.b) Taux d'abandons dans les écoles primaires et les <i>madrasas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>2.2. Taux d'assiduité dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p>	<p>La contribution du Gouvernement au secteur de l'éducation continue d'augmenter, ce qui se traduit par une amélioration de la qualité de l'éducation; tous les organismes des Nations Unies et autres partenaires engagent les ressources prévues.</p>





ANNEXE III: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES

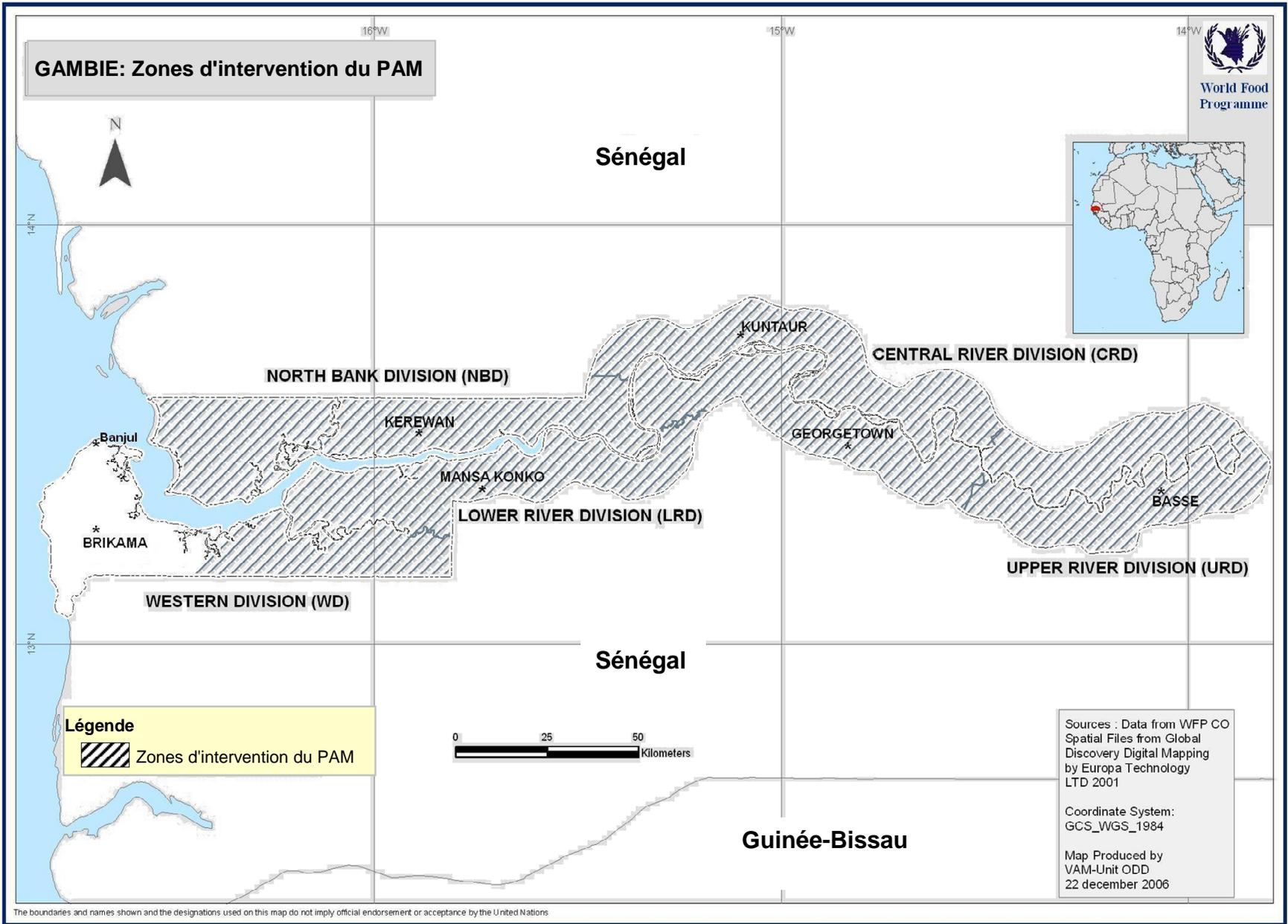
Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p>3. 1 Le pourcentage de garçons et de filles achevant le cycle primaire a atteint 85 pour cent dans les écoles primaires assistées par le PAM.</p> <p>3. 2 Le pourcentage de garçons et de filles ayant suivi l'ensemble du cycle a augmenté dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>4. 1 Les capacités du Ministère de l'éducation de planifier, de financer, de gérer, de suivre et d'évaluer les programmes VPE ont été renforcées.</p>	<p>3.1. Pourcentage d'achèvement du cycle dans les écoles primaires et les <i>madradas</i> appuyées par le PAM.</p> <p>3.2. Taux d'achèvement du cycle dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>4.1. Nombre de fonctions et de tâches assumées par le Gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage accru des dépenses afférentes aux activités VPE couvertes par le Gouvernement. ➤ Nombre et qualité des indicateurs de résultats à moyen terme et de résultats à court terme communiqués en temps opportun par le Gouvernement. ➤ Activités VPE incluses dans l'examen annuel du Plan national d'éducation. 	
Principaux résultats à court terme du projet de développement		
<p>1.1 En moyenne, 110 000 élèves par an reçoivent 1 repas par jour de classe dans les écoles primaires appuyées par le PAM.</p> <p>1.2 8 000 enfants par an reçoivent un repas par jour de classe dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>2.1 Les cantines scolaires fonctionnent 199 jours par an dans les écoles primaires appuyées par le PAM.</p>	<p>Tous les indicateurs doivent être décomposés par sexe, par classe et par type d'établissement.</p> <p>1.1.a) Nombre d'élèves des écoles primaires qui reçoivent un repas par jour de classe.</p> <p>1.1.b) Quantité d'aliments servis, par produit.</p> <p>1.2.a) Nombre d'enfants qui reçoivent un repas par jour de classe dans les jardins d'enfants.</p> <p>1.2.b) Quantité d'aliments servis, par produit.</p> <p>2.1.a) Nombre de jours, par année scolaire, pendant lesquels sont servis des repas dans les écoles primaires appuyées par le PAM.</p> <p>2.1.b) Nombre de jours pendant lesquels des repas ont été servis à l'école.</p>	<p>Les collectivités locales sont conscientes de l'importance de l'éducation de base et envoient les garçons et les filles dans les centres de développement des jeunes enfants, les écoles primaires et les <i>madradas</i>.</p>

ANNEXE III: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p>2.2 Les cantines scolaires fonctionnent 199 jours par an dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>3.1 Le personnel de suivi remet à la SAFMU, par l'entremise des services régionaux de l'éducation, des rapports trimestriels répondant aux normes de qualité requises.</p> <p>3.2 Les agents de la SAFMU dirigent le suivi des résultats.</p> <p>3.3 Une stratégie de retrait progressif de l'assistance est conçue en collaboration avec le Gouvernement d'ici à décembre 2007.</p> <p>3.4 Les collectivités locales participent à la gestion des cantines scolaires.</p>	<p>2.2.a) Nombre de jours, par année scolaire, pendant lesquels sont servis des repas dans les jardins d'enfants appuyés par le PAM.</p> <p>2.2.b) Nombre de jours pendant lesquels des repas ont été servis dans l'établissement.</p> <p>3.1. Pourcentage accru d'agents de suivi qui soumettent régulièrement des rapports trimestriels répondant aux normes de qualité requises; objectif – 80 pour cent.</p> <p>3.2.a) Nombre de visites de S&E sur le terrain.</p> <p>3.2.b) Élaboration et utilisation de formulaires appropriés pour rassembler les informations requises.</p> <p>3.2.c) Un système de collecte de données est en place.</p> <p>3.2.d) La SAFMU soumet des rapports trimestriels.</p> <p>3.3 La stratégie de retrait progressif de l'assistance est approuvée par le Ministère de l'éducation et le PAM avant fin décembre 2007.</p> <p>3.4 Augmentation du nombre de cuisiniers pris en charge par les communautés locales.</p> <p>Pourcentage accru d'écoles dans lesquelles la communauté participe à la gestion des activités VPE.</p>	<p>Le bureau de pays du PAM obtient les ressources suffisantes; pas d'interruptions de la filière pendant la durée du projet.</p>



ANNEXE IV



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
COD	Coûts opérationnels directs
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
S&E	suivi et évaluation
SAFMU	Unité chargée de l'agriculture et de la gestion des produits alimentaires à l'école
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VPE	Vivres au profit de l'éducation

